

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41
Code Français A Z

Abonnés au Téléphone

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

“ LES TÉLÉPHONES ”

“ ASSOCIATION DES ABONNÉS ”

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement,
au nom de la Commission du Budget,
par M. MARCEL SEMBAT, Député de la
Seine, Rapporteur du Budget des Postes
Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-Président : M. Max Vincent, Avocat à la Cour, 96, rue de la Victoire, Vice-Président du Touring-Club de France. Tél. 211-45.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membre : M. E. Archdeacon, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre. Tél. 518-17.

A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 538-82.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

P. Munier, 6, rue de Seine. Tél. 822-08.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boiëldieu. Tél. 143-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.
Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

PROPAGANDE

Au moment où l'Administration, sous la pression créée par notre Association, se décide enfin à demander aux Pouvoirs Publics une partie, tout au moins, des fonds nécessaires à la réforme du système téléphonique, il devient de plus en plus nécessaire que nous ayons avec nous, dans la nouvelle campagne qui va s'ouvrir, **LE NOMBRE**, sans lequel toute influence est forcément stérile.

Nous prions donc instamment nos Adhérents de faire tous leurs efforts pour nous recruter, dans leur entourage, de nouvelles adhésions, tenant à leur disposition des carnets d'adhésion.

NOTRE FEUILLE DE RÉCLAMATIONS

Notre feuille de réclamations, qui était encartée en double exemplaire dans notre bulletin de juin, a eu le plus vif succès auprès de nos adhérents, comme le témoigne une circulaire de l'Administration que nous reproduisons et commentons dans le présent numéro (page 4).

Nous tenons toujours des exemplaires de cette feuille de réclamations à la disposition de ceux de nos adhérents qui auraient déjà utilisé leurs deux bulletins.

NOS REMISES

Nos adhérents trouveront à la fin du Bulletin la liste des remises qui leur sont consenties par de nombreuses maisons de commerce et établissements divers.

Cette rubrique paraîtra régulièrement dans tous les numéros.

Nous prions ceux de nos adhérents qui désireraient figurer dans cette liste de nous en aviser en nous faisant connaître les conditions qu'ils offrent à leurs collègues.

112.41 | Nous rappelons que L'ASSOCIATION se met à la disposition de chaque adhérent pour lui donner de suite, et sur simple demande téléphonique: les noms, professions et adresses de tout abonné dont il ne connaît que le numéro du téléphone.

SOMMAIRE

	Pages.
Un succès de l'Association.	3
Autre succès de l'Association.	4
Une intéressante pétition	4
L'ingénieur des Téléphones.	5
Les fantaisies de la poste	9
Echos de partout	10
En plein gâchis.	11
Une trouaille de l'Administration	12
Le « Matin » assigne M. Bérard	12
Tribune des abonnés	12
Remises à nos adhérents	14

Un Succès de l'Association

Un adhérent privé de communication pendant quinze jours. — Les vicissitudes d'une enquête. Notre intervention. — L'Administration reconnaît ses torts.

L'Association des Abonnés au Téléphone vient de remporter un succès en prenant en main la cause d'un de ses membres, dont la réclamation, parfaitement justifiée, était d'intérêt général. Grâce à son intervention, l'Administration, après avoir rejeté la réclamation, en a admis le bien-fondé, et, de fort bonne grâce, a reconnu ses torts.

Nous ne nous faisons pas faute de combattre les abus et les erreurs de l'Administration : raison de plus pour lui rendre justice quand elle se montre équitable. Nous espérons qu'elle tiendra à honneur de persévérer dans cette voie.

Exposons maintenant l'affaire.

Notre adhérent, M. Louis Galopin, 58, boulevard Voltaire, fut dans l'impossibilité de se servir de son téléphone, du 30 avril au 15 mai dernier, par suite d'un détraquement de l'appareil.

Il se plaignit à plusieurs reprises à l'Administration. Ce n'est que le 15 mai qu'un ouvrier fut envoyé : il constata qu'un court-circuit avait abîmé les piles. Le 16 mai seulement l'appareil fut réparé.

En conséquence, ayant été privé de communications pendant plus de 15 jours consécutifs, M. Galopin demanda, pour le principe, et par application d'un article du règlement, qu'on déduisit la somme de 16 fr. 10 du montant de son abonnement trimestriel.

L'Administration ouvrit une enquête, et, après une première intervention de l'Association, ré-

pondit d'abord que l'interruption n'avait été que de douze jours. M. Galopin riposte en précisant les dates et en invitant l'Administration à les vérifier.

Nouvelle enquête, qui traîne en longueur.

Sur ces entrefaites, le 10 juin, M. Galopin reçoit l'invitation ordinaire d'avoir à verser avant le 1^{er} juillet le montant de son trimestre, soit 100 francs.

Sur notre conseil, M. Galopin demande à nouveau que la somme de 16 fr. 10 soit déduite de son trimestre, et se refuse à payer le trimestre intégral tant qu'on n'aura pas statué sur sa réclamation.

Pour toute réponse, après un nouvel avis (*feuille rouge !*), l'Administration, le 5 juillet, coupe les communications de M. Galopin, abonné depuis douze ans, et qui, jusqu'à ce jour, n'avait jamais adressé aucune réclamation.

L'Association des Abonnés au Téléphone intervient alors directement auprès du directeur de l'exploitation électrique, pour appuyer énergiquement la réclamation de M. Galopin et protester contre le procédé injustifiable dont il était victime.

Nos efforts furent enfin couronnés de succès.

Le 13 juillet, deux lettres étaient envoyées par la direction de l'exploitation électrique : l'une à notre président, nous informant que satisfaction était donnée à M. Galopin, et que sa communication téléphonique était immédiatement rétablie ; l'autre, adressée à M. Galopin et conçue dans le même sens, avec cette phrase significative :

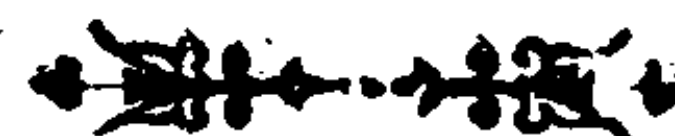
« A cette occasion, je vous exprime les regrets de l'Administration au sujet de la suspension de service dont vous avez eu à vous plaindre. »

A la bonne heure ! Si l'Administration reconnaît franchement ses torts, les abonnés pourront espérer une amélioration de leur situation.

Dans une lettre fort aimable adressée à notre président pour le remercier de notre intervention, M. Galopin nous dit :

« Sans vous, qu'aurais-je pu obtenir ? L'abonné agissant isolément est sans force contre notre sacro-sainte Administration. Ce que je vois de précieux dans votre succès, que m'annonce l'Administration en m'exprimant des regrets pour la suspension dont j'ai été victime, c'est le précédent qu'il crée. Cela est à enregistrer pour servir aux co-abonnés qui pourraient se trouver dans une situation analogue. »

C'est aussi notre avis.



sup

Autre Succès de l'Association

Les formules de plainte toutes préparées, encartées dans notre bulletin de juin, ont tellement assailli l'Administration, qu'elle a cru devoir adresser à son personnel la circulaire suivante, extraite du journal *Le Professionnel des P. T. T.*

« **L'Administration a été amenée à constater que le nombre des réclamations émanant des abonnés au réseau téléphonique de Paris avait augmenté depuis quelques temps d'une manière anormale. CETTE RECRUES- CENCE PARAÎT DEVOIR S'ACCENTUER ENCORE EN RAISON DE L'ACTION DE PLUS EN PLUS ACTIVE DE L'ASSOCIATION DES ABONNÉS.**

« **Afin de LIMITER CE MOUVEMENT dans la MESURE DU POSSIBLE, les chefs des bureaux centraux devront adresser de nouvelles et pressantes recommandations au personnel du service téléphonique, en vue d'assurer à ce service toute la célérité et toute la régularité compatibles avec l'ÉTAT DE L'OUTILLAGE ACTUEL.**

« **L'Ingénieur en Chef, FROUIN.** »

Retenons précieusement ce qui a trait à l'état de l'outillage actuel.

Le *Professionnel* se demande avec juste raison comment l'Administration pourrait concilier le zèle des opératrices avec « un tel état ? »

C'est comme si, dit-il, « on disait à un artiste de copier un Rubens avec un manche à balai. Nos grands chefs sont fixés, ils savent qu'il y a là — comme d'ailleurs dans tous les autres services postaux et télégraphiques — incompatibilité absolue ».

Quoiqu'il en soit, nous prions instamment nos adhérents de faire usage de leurs feuilles, en tenant de nouvelles à leur disposition. La circulaire administrative ci-dessus est une preuve de leur utilité. Ne nous arrêtons donc pas en si bonne voie.

AVIS

Nous commencerons dans notre prochain numéro une campagne contre les abus postaux et télégraphiques. Nous prions nos adhérents de nous signaler à ce sujet tous les faits dont ils auraient connaissance.

UNE INTÉRESSANTE PÉTITION

Les abonnés au téléphone de Nantes viennent d'avoir une heureuse initiative. Ils ont adressé au ministre du commerce et des postes la pétition suivante, qui s'est rapidement couverte de signatures, et dont nous ne saurions trop approuver les termes :

« Monsieur le ministre,

« Votre administration est impuissante à assurer le service téléphonique à Nantes, surtout en ce qui concerne les communications interurbaines. Nous ne pouvons presque jamais correspondre avec les trois principales villes qui nous intéressent : Paris, Angers et Rennes.

« Les plus anciens d'entre tous se rappellent avec regret les années de début où le téléphone était une industrie privée. Nous étions alors servis avec une ponctualité remarquable. La Compagnie était du reste responsable envers nous. Si elle nous avait laissés sans communications un seul jour, nous aurions réclamé et obtenu d'elle une indemnité, tout au moins une réduction du prix d'abonnement. Aujourd'hui vous nous privez de communications des semaines entières et nous n'avons le droit que de nous plaindre.

« Par ailleurs, nous savons que l'exploitation du téléphone ainsi pratiquée est aussi onéreuse pour le Trésor qu'intolérable pour nous.

« Nous venons donc vous demander de bien vouloir soumettre au Parlement un projet de loi vous autorisant à rétrocéder cette exploitation à l'industrie privée.

« Nous accepterions même avec reconnaissance la simple faculté d'établir des lignes privatives entre Nantes et Paris.

« Recevez, Monsieur le ministre, nos salutations les plus respectueuses. »



L'Ingénieur des Téléphones

L'étude suivante a été lue par son auteur, J.-J. Carly, à la 204^e Assemblée de l'Institut américain des Ingénieurs téléphoniques (23 février 1906).

Les ingénieurs peuvent se diviser en deux grandes classes : les ingénieurs civils et les ingénieurs militaires. L'art de l'ingénieur militaire, généralement assez connu pour ne pas nécessiter de description, comprend tout ce qui a rapport à la conduite des guerres. Quant à l'ingénieur civil, on peut dire, en prenant cette appellation dans son sens le plus exact, que sa part englobe toutes les formes de la profession ne se rattachant pas aux opérations de guerre. Ainsi, on devrait classer sous la rubrique « ingénieur civil » les ingénieurs électriciens, mécaniciens, télégraphiques, téléphoniques, et quelques autres encore. On enseigne cependant dans les collèges, et cette idée est même assez courante, que l'art de l'ingénieur civil est bien plus restreint et se rattache tout particulièrement à la construction de chemins de fer, de ponts, d'ouvrages hydrauliques, à l'amélioration des ports, et aux autres travaux publics de ce genre.

Le téléphone, étant un instrument électrique, et les phénomènes électriques étant en conséquence d'une influence primordiale en téléphonie, on a classé le travail de l'ingénieur téléphonique comme faisant partie de celui de l'ingénieur électricien, bien que, ainsi que je compte le démontrer par la suite, l'ingénieur téléphonique doive compter avec des éléments très importants qui n'ont aucun caractère électrique : c'est même la connaissance de ces éléments et leur traitement scientifique qui constituent pour lui une des branches les plus importantes de sa profession.

Nos écoles d'électricité donnent en général de bonnes études sur les lois de l'électricité et une connaissance assez approfondie des machines électriques, et leurs élèves diplômés sont presque toujours maîtres de ces questions.

Mais, l'ingénieur téléphonique ne doit pas se borner à être maître de ces questions, il lui faut aussi compter avec d'autres facteurs, dont l'existence n'est pas encore généralement reconnue. En raison du temps limité dont je dispose ici, je n'entreprendrai d'expliquer la nature, que de quelques-uns de ces facteurs, en indiquant leur rapport avec le sujet général. Votre savoir personnel vous permettra d'ajouter, à mes exemples d'autres cas pareils, démontrant, peut-être mieux que ceux que j'ai choisis, les idées que je désire éclaircir devant vous.

En décrivant les rapports qui existent entre le

travail de l'ingénieur téléphonique et l'industrie du téléphone, on arrive naturellement à l'analyse de la fonction de l'ingénieur téléphonique.

Il n'y a pas très longtemps, que l'on s'imaginait généralement que les fonctions de l'ingénieur téléphonique consistaient à préparer et à établir des multiples. Il était censé être consulté de temps à autre sur l'état des appareils des postes téléphoniques, et, après l'introduction des câbles en téléphonie, on réservait à son activité professionnelle l'opération des essais desdits câbles, après leur achat et mise en place.

A l'époque dont je parle, les compagnies téléphoniques ne s'occupaient presque exclusivement, que du côté « multiple » de la téléphonie. Elles confiaient à l'un ou l'autre de leurs membres la tâche de choisir un bâtiment et ne consultaient l'ingénieur que sur le choix et la mise en place du multiple. Quant aux rapports existant entre l'emplacement et les dimensions du bâtiment choisi et le nombre des abonnés actuels, aussi bien que le nombre probable des abonnés futurs, ils n'obtenaient qu'une attention très insuffisante de la part des compagnies, qui négligeaient également nombre d'autres facteurs que nous considérons aujourd'hui comme ayant une importance vitale sur ces côtés de la question téléphonique. Il en était de même avec les câbles — et des questions comme celles-ci : les fils contenus dans les câbles devaient-ils être du n° 22, du n° 10, ou du n° 16 ? était-il préférable que les isolateurs fussent de coton, de caoutchouc ou de gutta-percha ? — étaient résolues aussi souvent par l'acheteur que par l'ingénieur.

Ces constatations ne surprendront nullement ceux d'entre nous ayant quelques connaissances de la situation téléphonique à l'époque dont je parle, car l'ingénieur téléphonique partageait alors l'ignorance du public touchant certains faits : de laborieuses recherches ont depuis prouvé qu'ils sont gouvernés par des lois bien établies, dont on ne soupçonnait pas alors la nature.

L'état actuel de la téléphonie et l'étendue des fonctions de l'ingénieur téléphonique diffèrent aussi grandement de la situation téléphonique d'alors, que le système téléphonique moderne diffère de celui qui existait à l'époque dont je viens de parler.

Je vais essayer de donner ici une notion exacte de l'étendue des fonctions de l'ingénieur téléphonique, en discutant, dans ses grandes lignes, un problème typique dans toute administration téléphonique, et en illustrant ma démonstration de certains détails qu'il faut considérer comme se rattachant à ce problème.

Prenons comme cadre la ville de New-York, et la banlieue qui lui est tributaire, et supposons

qu'une compagnie téléphonique ait l'intention d'établir sur ce territoire un système téléphonique qui, tout en donnant à ses abonnés un service vraiment efficace, devra en même temps donner un bénéfice normal à son commanditaire : ces deux conditions ne devant pas seulement se réaliser durant les premières phases de l'affaire, mais devant, bien au contraire, se maintenir indéfiniment. Devant un tel problème d'administration téléphonique, quelle est la part que l'administration devra confier à l'ingénieur téléphonique ?

Je vais répondre à cette question en décrivant dans ses grandes lignes et même quelquefois en détail, de façon à bien établir mes dires, quel devra être le travail de l'ingénieur téléphonique dans un cas de ce genre.

La première question que l'ingénieur aura à résoudre sera celle-ci : — Pour quelle durée les bâtiments nécessaires devront-ils être établis ? — Cette question est d'une importance extrême et exige l'étude approfondie d'un grand nombre de données très précises, aussi bien que de plusieurs autres facteurs, dont un des plus importants comprend la question des frais de construction et l'établissement des différentes parties d'un matériel aussi compliqué que celui de la téléphonie, les charges annuelles de son entretien, de sa dépréciation et de ses intérêts, et les conditions locales qui permettront, dans un avenir plus ou moins éloigné, le renouvellement ou l'agrandissement de tout le matériel.

L'ingénieur doit également avoir soin de tenir compte des changements possibles qui pourraient survenir dans l'art téléphonique — et aussi des cas où, par le fait des exigences du service, il est nécessaire d'établir dès le début toutes les constructions, et surtout tous les travaux souterrains, qui pourraient devenir nécessaires par la suite.

En principe, la solution du problème de durée dépend de l'accroissement présumé du service. Etant donné ledit accroissement et une étude approfondie des autres facteurs du problème à résoudre, l'ingénieur, en balançant les dépenses annuelles résultant du placement initial et le prix de reconstruction et de ré-établissement du matériel dans un avenir plus ou moins éloigné, trouvera la solution de son problème, c'est-à-dire la durée ou la période économique pour laquelle il doit construire.

Pour ce travail, les prédictions d'accroissement sont donc de toute première importance, et comme on n'arrive à les préciser qu'avec les plus grandes difficultés, il est essentiel d'avoir non seulement l'avis de l'ingénieur téléphonique, mais aussi celui de l'administrateur commercial et celui de tous ceux en état de conseiller de façon compétente sur cette question.

Arrivé à ce degré du travail, il est de la plus grande importance que l'influence qu'exercent ces prédictions d'accroissement sur l'avenir du matériel téléphonique, soit bien comprise par l'administration commerciale, dont les fonctions ont une influence prépondérante sur l'étendue et le caractère dudit accroissement.

Il est donc du devoir de l'ingénieur téléphonique de faire clairement comprendre ceci et d'obtenir de l'administration commerciale des devis sérieux et responsables sur l'accroissement futur du service. Une fois d'accord sur le nombre de lignes probables, la question — quelle sera la durée de la période pour laquelle nous devons construire ? — se détermine par un certain nombre de circonstances.

Dans les conditions qui existent actuellement à New-York, on a trouvé que la durée pour laquelle la plupart des constructions téléphoniques devaient être établies, variait entre dix-sept et vingt ans. On obtient ce chiffre en tenant compte d'un grand nombre de facteurs — entre autres : la longueur d'existence du multiple central, qu'on a reconnu être d'environ quinze ans — la comparaison des dépenses que nécessiteront les nombreux nouveaux conduits que l'on sera obligé de rattacher aux conduits existant, avec les dépenses que nécessiterait le renouvellement des conduits après une période de vingt années — les éléments d'incertitude se rattachant encore aux progrès de l'industrie téléphonique — et enfin les difficultés qu'on éprouve à prédire, avec un détail suffisamment exact, quelles seront les conditions qui existeront dans une période aussi éloignée que vingt ans.

Dans le cas que j'ai choisi pour exemple, et qui est celui de la ville de New-York et de sa banlieue, la période ou durée économique ayant été fixée à environ vingt années, on avait entrepris d'établir un service téléphonique dont les conditions pourraient exister en l'année 1920, aussi bien que pendant les années antérieures à cette date.

Le nombre total des lignes téléphoniques à établir dans l'île de Manhattan est de 300.000, et le travail que nécessite l'établissement du plan général permettant de faire fonctionner ce nombre de lignes — auquel on compte arriver en 1920 — constitue ce qu'on appelle le problème des 300.000 lignes. Pour donner une idée de la nature d'une partie du travail de l'ingénieur téléphonique, je vais esquisser à grands traits les traits caractéristiques de ce problème.

Ayant décidé que ce chiffre de 300.000 lignes est bien la base la plus exacte du problème, et ayant reçu l'autorisation de l'administration commerciale de prendre ce chiffre comme base du travail, on franchit le deuxième échelon en fai-

sant sur un plan, le tracé de la distribution probable de ces 300.000 lignes. Dans ce tracé il faut avoir soin, non pas de marquer la localité de chaque ligne, mais d'indiquer par des pointillés la distribution la plus probable de ces lignes. Sur ce point encore il faut que le jugement de l'ingénieur téléphonique soit aidé et dirigé par l'administration commerciale, car si la question du nombre de lignes à fixer est de la première importance, la question de la distribution de ces lignes ne l'est guère moins.

Le nombre des lignes et leur distribution une fois décidés, il reste à établir le nombre et la disposition des bureaux centraux des districts, l'étendue et la limite de ces districts, ainsi que l'emplacement et les dimensions des multiples du bureau central. Il est possible que l'on conçoive l'idée suivante : relier les 300.000 lignes à un seul bureau central et les faire fonctionner par les multiples de ce bureau. Mais cette idée est si clairement impraticable, qu'il suffit de l'énoncer pour la faire aussitôt exclure de toute délibération ultérieure. Une autre proposition serait, au contraire, d'établir un bureau central dans chaque réseau ; mais celle-ci est aussi absurde que l'idée précédente et ne mérite aucune considération.

C'est donc entre ces deux extrêmes que doit se trouver le nombre, et les dispositions les plus économiques pour l'établissement des bureaux centraux ; et la seconde phase du problème consiste à déterminer ce nombre, mais pour arriver à la solution nécessaire il n'existe précisément aucune formule, simple ou non. La seule méthode pratique est celle-ci : faire un plan du territoire à desservir, en tenant compte de la disposition des différents districts et centres, en commençant, par exemple, avec dix bureaux centraux et en augmentant progressivement le nombre de bureaux jusqu'à trente, quarante, et même plus. Ces différents arrangements présumés des réseaux ne changeront en rien les éléments de dépense qu'ils représentent. Les fils métalliques et les instruments des postes en sont un exemple.

Ces éléments de dépense ne sont pas inclus dans la comparaison. Les dépenses, qui varieront forcément avec les différences du nombre et des dispositions des bureaux centraux, y sont cependant comprises, mais réduites à l'état de charges annuelles.

En procédant de cette manière on arrive donc à établir, en théorie, le nombre le plus économique des réseaux et des bureaux centraux. Je dis le plus économique en théorie, parce que, appliquer en pratique les résultats du problème obtenus en théorie, exige, dans les conditions actuelles du matériel téléphonique, un ajustement difficile et des plus compliqués.

La description que je viens de donner des dif-

férentes phases du problème téléphonique, bien que succincte, démontre cependant clairement le très grand travail et les nombreux calculs auxquels l'ingénieur téléphonique est tenu de s'astreindre, mais ce travail, si considérable qu'il soit, ne représente nullement tout ce qui reste à faire pour solutionner le problème. Car, avant de pouvoir comparer l'économie relative des différents groupements des bureaux centraux, il faut faire une étude approfondie d'une série de problèmes, sur plusieurs autres éléments importants de la question téléphonique.

Le premier de ceux-ci est le problème du commutateur multiple ; mais avant de pouvoir l'étudier, il faut décider quelle sera la méthode générale d'exploitation. Ainsi, par exemple, pour les communications interurbaines, il faut décider si l'opération se fera entièrement sur une table interurbaine ou seulement en partie sur la table interurbaine et en partie directement aux positions « A » ; si elle se fera sur une base à deux nombres ou sur une base à ligne particulière. Il faut encore décider quelle sera la meilleure méthode d'exploitation pour les lignes locales : si on se servira de lignes de conversation de service ou non ; — quelle sera la capacité de ces lignes ; — et enfin, de quelle façon le travail sera réparti entre les différentes opératrices. Cette dernière question étant subordonnée, entre autres choses, à la nature du service que l'on entend fournir aux abonnés.

Ces questions fondamentales une fois réglées, il faut décider quel est le meilleur type de multiple : est-ce le multiple multiple en entier, ou le multiple multiple en partie, ou le multiple à transfert, ou un multiple d'un autre type ? Une fois le type du multiple choisi, il faut en déterminer la grandeur. Il faut encore décider d'une foule d'autres questions que la discussion des dépenses d'entretien, des dépenses opératoires, et des méthodes, entraînent toujours.

Après avoir dûment examiné tous ces facteurs, on peut fixer le type du multiple et sa grandeur maxima. Ayant déterminé quelles seront les conditions du multiple, il faut décider quel sera le type du câble à employer. Et ici encore se place toute une série de problèmes. Le premier est très important et a pour but de déterminer quel sera le degré de transmission du câble, non seulement pour faire communiquer entre eux les bureaux centraux d'une zone telle que l'île de Manhattan, mais aussi du degré de transmission qui permettra de mettre en communication l'île de Manhattan avec sa banlieue, et la banlieue avec l'île de Manhattan, aussi bien qu'avec des endroits plus éloignés. L'importance de cette décision est évidente quand on considère que, dans un service ayant pour base le système courant de la Batterie

ordinaire, le type du câble adopté, par exemple par le Manhattan, devra toujours être en mesure de donner, même dans les plus mauvais cas, une communication aussi bonne que celle qu'on obtient entre deux bureaux centraux reliés par un câble de lignes auxiliaires long de 10 milles et du type mesurant le n° 19 à la jauge et une capacité mutuelle de 0,07 microfarad.

Si on arrivait à diminuer le type du câble et à employer le n° 22 au lieu du n° 19, on pourrait se servir d'un câble qui ne coûterait que la moitié du précédent, le nombre des conduits nécessaires serait diminué de beaucoup, et la solution du problème se trouverait donc changée du tout au tout.

Avant de décider quel sera le type du câble à employer, il faut tenir compte non seulement du degré de transmission, mais aussi spécifier les types divers de tous les câbles dont on pourrait avoir besoin, et ceci nécessite toute une série d'études spéciales. Ces études sont dirigées en vue de déterminer le genre de construction qui donnera, dans chaque cas, le plus haut degré de transmission, tout en conservant les meilleures conditions mécaniques pour enlever et remettre le câble dans la tranchée, et d'établir ces constructions de telle façon mécanique et électrique qu'elles n'exigent qu'un minimum d'attention au point de vue de l'entretien.

Ce n'est pas seulement les divers types de câbles qu'il faut soigneusement déterminer, en se plaçant strictement au point de vue « câbles », mais quand il se présente des cas de circuits suburbains et très éloignés, il faut tenir compte du problème qui se présente de savoir si ces câbles doivent être munis de bobines de charge. Et ce problème implique un tel travail et de si longues études que, pour en donner même un bref exposé, une étude bien plus longue que celle que je vous soumetts actuellement deviendrait nécessaire et m'entraînerait trop loin des limites assignées à mon compte rendu.

Une fois réglées, les questions les plus caractéristiques du problème téléphonique et le moment étant arrivé de la construction du bureau central dans la localité préalablement choisie, il reste à déterminer la question de la propriété de l'immeuble et de la construction. Dans la plupart des cas, il est presque impossible d'obtenir la propriété de l'immeuble dans l'emplacement choisi et qui est naturellement le centre idéal. On est obligé de considérer au point de vue pratique les conditions des immeubles et des divers terrains offerts et de se décider pour ceux qui représentent, tout étant bien considéré, la plus petite dépense annuelle. La distance qui sépare l'emplacement choisi des principaux conduits, le genre de construction des bâtiments qui l'environnent, le prix auquel on l'évalue, la possibilité qu'il y aurait de reconstruire

les bâtiments existant actuellement sur l'emplacement, ou la nécessité qu'il y aurait de les faire démolir et d'en construire de nouveaux, toutes ces questions doivent être soigneusement étudiées avant que l'on puisse donner à l'administration un rapport qui décidera du terrain le plus économique à acheter. En d'autres termes, avant d'acheter le terrain, il faut étudier la construction du bâtiment téléphonique que l'on voudrait y élever.

Comme dans presque tous les cas, les immeubles ne sont pas pareils, il est nécessaire de faire une étude attentive des différents genres de construction, afin de trouver la meilleure combinaison.

Puis, ces questions étant décidées, il reste encore à étudier tous les détails de la construction des bâtiments téléphoniques. Et ceci, comme il est facile de le comprendre, représente un très gros travail pour l'ingénieur téléphonique.

Je me suis contenté jusqu'ici d'esquisser dans ses grandes lignes un problème de développement téléphonique en le rattachant plus spécialement au développement du réseau local, mais comme plus nous allons, plus ce réseau local devra entrer étroitement en rapport avec les réseaux voisins des banlieues, il est tout à fait indispensable de faire une étude attentive des meilleures méthodes permettant d'assurer ces communications entre réseaux de façon satisfaisante.

Sans entreprendre de donner une étude détaillée sur l'étendue et la nature du travail des méthodes employées pour établir une ligne de communication en banlieue, et sans entrer dans tous les détails relatifs à l'établissement de communications à de longues distances, je puis dire que, tout en tenant compte des caractéristiques générales de ces diverses conditions, on a trouvé préférable, dans les cas pareils à celui que j'ai choisi comme exemple, de partager le service téléphonique en trois classes ; locale, suburbaine, et de longue distance.

Définir l'étendue de la « classe locale » constitue pour l'ingénieur un problème d'une importance capitale, qui intéresse d'abord l'administration commerciale, et sur lequel influent d'importantes considérations publiques et économiques, aussi bien que les méthodes et les facteurs qui sont du domaine de l'ingénieur.

Si l'étendue de la zone locale est trop considérable, on est forcé d'augmenter de beaucoup le matériel des lignes auxiliaires qui ne produisent pas de revenu. Ce fait réagit sur le tarif de telle manière qu'il devient impossible de maintenir les postes téléphoniques à un prix aussi bas qu'il le faudrait. Et ceci tend alors à diminuer l'accroissement du nombre des postes et empêche par conséquent le développement général du service. Une fois les zones locales arrêtées, il faut décider

quelles seront les limites du service de banlieue et de celui des communications à longues distances.

Sans entreprendre de donner ici une explication détaillée des nombreux problèmes dont il est nécessaire d'avoir la solution avant de pouvoir décider ces questions, je peux cependant dire qu'il faut comprendre parmi ces problèmes non seulement les facteurs physiques ordinaires, qui sont du domaine de l'ingénieur, mais encore les méthodes d'appel des abonnés, le système (en entier) des tarifs que la compagnie téléphonique adoptera, et la question de savoir si les noms et les numéros des abonnés seront mis en listes ou non, ainsi que plusieurs autres questions de ce genre.

En passant en revue les traits les plus caractéristiques des méthodes, et l'importance d'une étude de développement téléphonique, telle que l'étude que je viens avec concision d'esquisser ici, je ne suis pas surpris que ceux qui ne considèrent ce sujet que superficiellement soient portés à douter de la valeur des résultats obtenus de cette manière.

Et en considérant quelques-unes des données fondamentales sur lesquelles repose tout le système téléphonique, ce sentiment de doute se trouve fortifié. Par exemple : si l'on ne prévoit pas d'avance, et à peu près correctement, l'accroissement probable des lignes des abonnés pendant une période de quinze à vingt ans, il est évident que des erreurs graves seront commises ; mais ce n'est pas seulement le nombre total des lignes d'abonnés qu'il faut prévoir, il faut encore préciser, et cela dans d'étroites limites, la localité exacte de ces lignes.

Mais ceci n'est pas tout. Ce n'est pas uniquement la localité des lignes qu'il faut prévoir et décider, mais il faut encore estimer correctement le nombre d'appels quotidiens qu'on sera en droit d'attendre de chaque ligne, et en plus du nombre d'appels quotidiens, il faut arriver à fixer d'une manière ou d'une autre à quel moment de la journée ces appels se feront. Il faut même faire plus, car il est nécessaire d'établir non seulement les faits que je viens d'énumérer, mais il faut encore savoir dans quelle direction les appels iront. Nous devons encore établir quelle sera, dans la totalité des appels, la proportion des communications locales et des communications à longue distance, aussi bien que plusieurs autres facteurs de même nature.

Il est évident que cette façon d'envisager le développement de la téléphonie (et c'est bien ainsi qu'il faut l'envisager) est sujette à de nombreuses erreurs, que ces erreurs entraîneront forcément et inutilement la dépense de grosses sommes d'argent, et que ces dépenses seraient évi-

tées si les données sur lesquelles repose tout le système téléphonique étaient infaillibles.

Mais, en concédant ce point, quelle est la méthode à suivre ?

Si l'on abandonne la méthode d'étude décrite ci-dessus, quelle méthode faudra-t-il y substituer ?

De quelle manière faudra-t-il procéder pour arriver à établir un système plus économique ?

Quelle méthode faudra-t-il adopter, sans résoudre toutes ces questions que la méthode d'études actuelle prétend fixer ?

(A suivre).

LES FANTAISIES DE LA POSTE

Un de nos amis nous adresse de Noisy-le-Sec le spirituel récit postal suivant, prouvant une fois de plus, qu'aussi bien pour le téléphone que pour le reste, tout va de mal en pis dans le royaume Bérard des P. T. T.

Noisy-le-Sec, le 16 juillet 1906.

Je recommande par ces doux temps de canicule aux membres de l'Association un petit exercice physique et moral auquel je me suis livré dernièrement. Si un seul d'entre eux résiste à semblable entraînement, je veux que Bérard devienne un roi de l'organisation postale !

J'ai tout simplement couru après une lettre qui m'était adressée par un de mes représentants de Villeneuve Saint-Georges le vendredi 6 juillet et qui est enfin arrivée en contact avec moi le jeudi 12 juillet (même année) ! 6 jours pour faire 20 kilomètres, voilà certes de quoi rendre jaloux le ministre de la justice lui-même.

L'épique, c'est la course aux bureaux ! à Villeneuve : « Mais Monsieur, si la lettre a été remise le vendredi 6 juillet à la 3^e levée, elle est partie certainement ! »

A Noisy : « Mais Monsieur, si une lettre était arrivée à votre adresse, elle vous eût été remise — comme à l'ordinaire ! »

(A ce propos une parenthèse : malgré tous les petits accrocs inévitables, le personnel du bureau de poste de Noisy-le-Sec est très sensible et zélé — du premier au dernier des employés, masculins et féminins — mais le bureau ! oh ! le bureau ! la porte ! Que de 80 kilogs sont restés calés entre ses montants, incapables ni d'entrer ni de sortir, gesticulant désespérément, pris déjà dans l'étau postal !)

Je continue : A Paris, bureau du tri, gare de l'Est ! Fourmilière inconcevable de jeunes éphè-

bes aux accents divers, fourrageant en de monstrueux tas de papiers, s'interpellant sur la destination à faire suivre à tel ou tel pli. Versailles ? — Marne ou Seine-et-Marne ? (1) — Mulhouse ? par Strasbourg ? — Quincampoix ? 4^e arrondissement ?

Et cette ruche bourdonnante, effarée, hirsute, gesticulante, envoie en Allemagne ce qui est destiné à l'Italie, et à la Suisse les plis de Manchester, avec force imprécations à l'adresse de tous ces gens qui écrivent dans des pays évidemment inconnus (2).

« Votre lettre ? Votre lettre ? Connais pas ! Faites une réclamation écrite ! »

Retour à Noisy : La voilà ! Elle contenait trois commandes à livrer le mardi 10 ! et nous étions le 12 !!!

Et pour finir, chers co-abonnés, laissez-moi vous annoncer une bonne nouvelle : nous allons avoir les facteurs, (au moins un) avec nous ! Le pôvre !!! Il est abonné à un journal hebdomadaire. Ce journal doit être distribué tous les samedis. Eh bien, il le reçoit par quatre numéros à la fois à la fin de chaque mois ! Cela simplifie le service.

Un conseil en tout dernier lieu : si vous voulez être certain qu'une lettre sera bien remise à son destinataire, n'affranchissez jamais ! et vous verrez !

X. X.

ÉCHOS DE PARTOUT

Les carnets de timbres-poste

Les carnets de timbres-poste, dont l'Administration s'est décidé, ainsi que nous l'avons déjà fait connaître, à pourvoir le service français, ne sont pas encore près de voir le jour.

M. Bérard avait, on s'en souvient, laissé prévoir leur mise en vente pour les premiers jours de juillet : or, les carnets de timbres ne seront pas mis en circulation avant un délai minimum de six mois.

Leur fabrication n'est même pas commencée ;

(1) A propos des connaissances (?) géographiques de l'Administration, un de nos amis nous cite le fait d'une lettre qu'il avait adressée à son correspondant de Batavia, la ville bien connue des îles de la Sonde, et qui lui revint au bout de quatre mois avec la mention : « Inconnu à Batavia (Etats-Unis) ». La lettre avait été envoyée en Amérique, où il se trouve par hasard une localité minuscule du même nom.

(N. D. L. R.)

(2) Ajoutons que les bureaux de tri fonctionnent aussi mal dans toutes les grandes gares parisiennes. La réforme (?) récente qui a augmenté les attributions de ces bureaux a été particulièrement malheureuse car les bureaux de tri renferment surtout des employés novices absolument inexpérimentés.

(N. D. L. R.)

cette fabrication, qui constitue un travail nouveau, exige des ouvriers spéciaux et plus nombreux.

Le personnel affecté à la fabrication des timbres sera, dans ce but, incessamment renforcé.

*
* *

Annuaire général de l'automobile.

Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que la nouvelle édition (12^e année), de l'*Annuaire général de l'Automobile*, édité par MM. F. THÉVIN et C^{ie}, vient de paraître.

Cet ouvrage de plus de 1.500 pages, qui, par suite des grèves, a dû subir le retard commun à toutes les publications périodiques, est, comme les précédents, le seul ouvrage documenté, donnant toutes les adresses, tant en France qu'à l'étranger, des constructeurs, négociants, agents, réparateurs et autres d'automobiles, ainsi que les spécialistes pour toutes fournitures de cette industrie, soit environ 40.000 adresses.

En outre, comme précédemment, cet ouvrage donne les adresses nouvellement recensées des propriétaires d'automobiles de toute la France, au nombre de 25.000 environ.

Le prix de l'ouvrage est de 20 francs franco ; en vente chez les éditeurs, 1, rue Villaret-de-Joyeuse, Paris (avenue de la Grande-Armée), et à la Librairie de la Bourse de Commerce, 33, rue J.-J.-Rousseau.

*
* *

A propos de « Paris-Rome ».

Le *Petit Parisien* nous raconte une amusante anecdote à propos de l'inauguration de la ligne téléphonique Paris-Rome :

Renseigné très exactement par le ministère italien des Postes, notre collaborateur avait été mis au courant des premières tentatives faites pour relier téléphoniquement Rome et Paris. Et il nous télégraphiait alors :

« Les deux capitales du monde latin seront bientôt unies par le plus moderne et le plus expéditif des moyens de communication. Demain, je téléphonerai du bureau romain au *Petit Parisien*. »

Et ainsi fut fait. Le lendemain matin, à quatre heures, quelques minutes avant le bouclage du journal, j'entendis avec plaisir cet excellent Romani me demander de mes nouvelles, me donner des siennes et de celles de la Ville Eternelle.

Qui fut stupéfait ? Ce fut le Sous-Secrétariat d'Etat ! Des messieurs très officiels vérifièrent, sur mandat de M. Bérard, la valeur de notre expérience. Ils la reconnurent définitive. Et il ne leur fallut que six mois, à peu près, pour la renouveler et proclamer l'ouverture réelle de la nouvelle ligne téléphonique (!).

*
* *

En plein gâchis

**La crise téléphonique et postale. — Ça recommence!
Le désarroi de l'administration.**

Avec les vacances, le désarroi règne de plus belle dans l'Administration des P. T. T. La crise postale et téléphonique menace de sévir avec la même intensité que l'été dernier. Les journaux recommencent leur campagne : mais viendront-ils à bout de l'inertie administrative, qui laisse passer l'orage sans s'émouvoir ?

De tous côtés on se plaint de retards extraordinaires dans les correspondances. Les lettres prennent des directions invraisemblables. Nous pouvons citer l'exemple authentique — et combien typique — d'une lettre envoyée de Paris à Paris qui a passé par Marseille, comme en faisait foi le cachet de la poste. Après celle-là, n'est-ce pas ? on peut tirer l'échelle ! Quant aux cartes postales illustrées, qui se multiplient au moment des villégiatures, il vaut mieux ne pas en parler. L'Administration, affolée par cette avalanche, les distribue... quand elle peut !

En ce qui concerne plus spécialement le téléphone, nous citerons quelques faits relatés par nos confrères de la presse quotidienne.

*
* *

Voici la lettre d'un abonné du *Matin* :

« Monsieur,

« Nous prenons l'extrême liberté d'avoir recours à vos colonnes pour faire connaître, une fois de plus, avec quelle désinvolture et avec quel sans-gêne l'Administration des téléphones agit envers ses abonnés.

« Voici un exemple typique entre tous : hier matin, vendredi 29 juin, j'ai vainement sonné le bureau pendant quarante minutes pour obtenir une réponse dudit bureau. Lassé d'attendre, j'ai détaché une personne à un autre poste téléphonique d'une maison voisine, en la priant de demander la communication avec mon bureau de téléphone. Il lui fut répondu à diverses reprises : « Pas libre », et il fut impossible, même de ce côté d'obtenir une communication.

« Nous avons cru devoir vous signaler ce fait, qui se renouvelle continuellement, et, avec nos remerciements anticipés, nous vous prions d'agréer, etc., etc.

« BELLEITRE,

« Administrateur délégué
« de la société anonyme Hélios. »

*
* *

Du *Gil Blas*, sous le titre « Le jardin des supplices » :

« Décidément, il faut renoncer à se servir du téléphone, et en revenir aux anciens commissionnaires. Un de nos collaborateurs est resté hier une demi-heure au bureau auxiliaire 18-H, rue Cavallotti, pour avoir la communication avec le journal *Femina*, qui a trois lignes téléphoniques.

Il a commencé par attendre dix minutes avant que Wagram daignât répondre. Puis, Wagram s'étant décidé, il obtint une communication pendant laquelle un monsieur réclamait la maison Dunlop, tandis qu'une voix de basse répétait obstinément : « C'est vous, ma petite Juliette ? » Naturellement, cette cacophonie se termina par une sonnerie générale. Le calme rétabli, notre ami redemanda ses lignes. On répond au préposé que les deux premières lignes ne répondent pas et que la troisième n'est pas libre. Il s'arme de patience, s'entête. Le préposé fait une tentative suprême. Cette fois, on lui répond triomphalement : « Les trois lignes sont en communication. »

Notre collaborateur n'a pas insisté. Il est allé au café le plus proche et a envoyé un chasseur. Mais, quand il s'est vu dans la glace, il a constaté avec terreur que ses cheveux, déjà gris, avaient encore blanchi. »

*
* *

Du *Soir*, cette anecdote peu banale :

Les gaietés du téléphone :

« Un de nos honorables commerçants du Sentier avait à se servir de l'appareil téléphonique installé chez lui pour communiquer avec un fabricant d'appareils de chauffage, qu'il voulait inviter à dîner.

Après le traditionnel « j'écoute », et l'énoncé du numéro, on lui donna une communication. Or, loin d'être celle qu'il avait demandée, on lui avait donné un de nos gros traiteurs parisiens. La conversation s'échangea sans que ni l'un ni l'autre ne se comprissent très bien, chose qui est assez fréquente.

Aussi, grande fut la surprise du monsieur, quand, au lieu de son convive, il vit arriver une voiture qui lui apportait un dîner complet, en même temps que la douloureuse qui se montait à 292 francs.

Malgré ses dénégations, on lui fit observer que le dîner avait été commandé par téléphone, et force lui fut de le garder.

Le commerçant ne l'a pas encore digéré. »

(Authentique.)

*
* *

UNE TROUVAILLE DE L'ADMINISTRATION

Paris-Trouville et Paris-Rouen.

Un de nos adhérents nous signale une mesure véritablement scandaleuse qui vient d'être prise par l'Administration téléphonique.

Les Parisiens en villégiature à Trouville se plaignaient — et à juste titre — du déplorable fonctionnement de la ligne Paris-Trouville depuis le commencement de la saison : l'Administration ayant justement choisi l'époque des villégiatures pour faire des réparations sur cette ligne.

Qu'a-t-on fait pour leur donner satisfaction ? On a tout simplement mis à leur disposition une des lignes Paris-Rouen, raccordée *via* Honfleur.

Pendant ce temps, les abonnés de Rouen qui veulent converser avec Paris n'ont plus à leur disposition qu'une seule ligne extrêmement chargée. Les négociants de Rouen qui ont des ordres importants à passer à Paris — et *vive-versa* — doivent marquer le pas et attendre un jour et même deux jours pour avoir la communication.

De tels procédés, qui consistent à décharger Pierre pour charger Paul, sont véritablement honteux, et témoignent une fois de plus de l'extraordinaire gâchis qui règne à l'Administration des P. T. T.

LE « MATIN » ASSIGNE M. BÉRARD

Le *Matin*, se faisant l'interprète du public, assigne M. Bérard pour demander des dommages-intérêts à l'Administration des P. T. T. en raison des surtaxes qu'elle distribue à tort et à travers. Le montant en serait versé à l'Assistance publique. Voici les considérants de l'assignation :

« Le journal *Le Matin*, attendu qu'il considère comme un devoir de défendre les intérêts du public ;

« Que l'exercice de ce devoir ne serait pas complet si, quand l'occasion le lui permet et que le public s'adresse à lui, *Le Matin* ne savait pas aller jusqu'à poursuivre, à l'aide de tous les moyens légaux, les préjudices causés aux citoyens par l'arbitraire administratif ;

« Que, dans la circonstance, le caprice avec lequel une administration jusqu'ici irresponsable surtaxe les cartes postales illustrées, oblige les contribuables à des frais souvent injustifiés, les soumet à des vexations quotidiennes et nuit au bon renom d'un grand service public de la France, sans cesse en contact avec l'étranger... »

Nous suivrons avec intérêt ce curieux procès, et souhaitons bonne chance au *Matin*.

Dernière heure. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. Bérard vient de faire — une fois de plus ! — son *meâ culpâ*, et que sur les assurances qu'il a données au *Matin* au sujet des cartes postales et des facilités nouvelles qui viennent de leur être réservées, notre honorable confrère a renoncé à toute poursuite.

Tribune des Abonnés

Nous publions ci-dessous la lettre d'un de nos adhérents, qui a eu l'heureuse idée de saisir de sa réclamation, en même temps que l'Administration et notre Association, les députés et les chambres syndicales des régions intéressées.

Nous félicitons l'auteur de cette lettre de son initiative, et nous espérons que cet exemple sera suivi. Pour que l'Administration s'occupe sérieusement des réclamations qui lui sont adressées, le meilleur moyen est encore d'intéresser à la question les membres du Parlement et les organisations indépendantes, sans oublier d'en aviser l'Administration.

Paris, le 11 juillet 1906.

Monsieur le Directeur des Postes, Télégraphes et Téléphones du département du Calvados, à Caen.

Comme administrateur délégué de la Société l'Auto-Palace, je suis titulaire à Paris de deux abonnements sur les numéros 524.27 et 524.00. J'ai pris un second abonnement sur le 524.00, afin de pouvoir avoir plus facilement les communications avec la province et notamment avec la propriété que j'ai à la campagne, et où ma femme habite une partie de l'année.

De plus, j'ai souscrit dans le Calvados sur le bureau de Villers-sur-Mer, mais à 3 kilomètres du réseau de distribution, un abonnement et une installation téléphonique que l'Etat m'a, bien entendu, fait payer. J'ai donc fait là un lourd sacrifice et c'était dans un but évident d'utilité. J'ai toujours régulièrement versé le montant de mes taxes d'abonnement ; or, je ne suis pas à même, surtout depuis trois mois, de pouvoir utiliser le service du téléphone et d'en retirer les avantages que je suis en droit d'en attendre.

En effet, presque régulièrement, et au moins une fois sur deux, lorsque je demande la communication avec le numéro 18, à Villers-sur-Mer, on me répond que la ligne est interrompue ; j'ai déjà adressé deux plaintes et une demande d'enquête au directeur des Postes du département du Calva-

dos, en lui signalant certaines demandes que j'avais faites, et auxquelles on m'avait répondu que le circuit était interrompu.

J'ai reçu deux réponses de la Direction des Postes de votre localité : la première, que l'on faisait une enquête, et la seconde m'affirmant que, de l'enquête faite, il s'ensuivait que des dérangements s'étaient produits en effet à différentes reprises sur le circuit Paris-Trouville, depuis quel que temps, que les réparations nécessaires allaient être achevées et que des mesures seraient prises pour me donner satisfaction à l'avenir, il y a de cela trois à quatre semaines.

Or, il y a environ quinze jours (je ne puis préciser exactement la date), j'ai demandé le 18, à Villers. Réponse : « Ligne interrompue. »

Samedi, 7 juillet, de ma propriété de Villers, j'ai demandé le 524.00 à neuf heures du matin. Réponse : « Ligne interrompue. » A trois heures de l'après-midi, nouvel appel : « Ligne interrompue. » Je cause le soir, à huit heures.

Hier matin, 12 juillet, j'appelle, le matin, de Paris, le 18, à Villers-sur-Mer : « Ligne interrompue. »

J'appelle à cinq heures du soir, le 18, à Villers-sur-Mer. Réponse : « Ligne interrompue. »

De la cabine publique de la rue Dufrenoy, j'appelle à huit heures quarante-cinq minutes du soir. Réponse : « Ligne interrompue. »

Ce matin, j'appelle à neuf heures et demie : « Ligne interrompue. » A onze heures : « Ligne interrompue. » A midi moins le quart : « La ligne est interrompue. »

Depuis hier cinq heures, j'ai demandé en outre à l'Administration de me donner au moins ma communication, qui est urgente, par le moyen d'un circuit détourné, Rouen-Honfleur, qui était emprunté en pareil cas il y a dix-huit mois, lorsque la ligne de Caen était interrompue.

Malgré mon insistance, on refuse absolument de me donner la communication par cette voie détournée, sous prétexte que le circuit de Rouen est trop chargé.

J'estime pourtant que j'ai le droit d'être servi et d'avoir ma communication comme les abonnés de Rouen et Le Havre, et je ne puis comprendre que l'on s'abrite exclusivement derrière la lettre des règlements pour donner une fin de non recevoir à mes réclamations.

L'Etat, en assurant le service public des téléphones et en percevant des taxes d'abonnement, aussi bien qu'en faisant payer des frais d'installation, fait *acte de commerce*. Moyennant l'argent que je lui verse, il me doit un service et il doit prendre des mesures pour que ce service fonctionne convenablement et à la satisfaction de ses clients.

En outre, le moindre de ses devoirs serait, lors-

qu'un cas de force majeure, qui ne doit se produire que rarement, prive momentanément l'abonné du droit imprescriptible d'user du service assuré, tout d'abord de s'exécuter avec une grande politesse, et de faire ensuite tout ce qui est possible pour pouvoir donner satisfaction. Or, dans mon cas, il était absolument facile de me donner ma communication en utilisant le circuit Rouen-Honfleur. La chose est si réelle que, ayant demandé une communication pour Rouen, aujourd'hui, à midi environ, on m'appelait pour cette communication à midi vingt. Rouen a un fil direct avec Honfleur-Trouville qui est très peu chargé : en une demi-heure, maximum, je pouvais donc, sans gêner personne, et à une heure où les lignes sont très peu chargées, recevoir ma communication et avoir une satisfaction partielle, après avoir attendu en vain depuis deux jours. Je me suis heurté néanmoins à un refus formel ; je vous prie cependant de vouloir bien m'en faire comprendre la raison.

Pour me résumer, je proteste formellement contre les interruptions répétées du circuit Paris-Trouville. Je demande une enquête au sujet des causes de ces interruptions.

Je demande que des mesures soient prises pour remédier définitivement à un état de chose aussi anormal.

Je fais toutes réserves au sujet du mauvais fonctionnement du service téléphonique sur ce circuit et au sujet de la privation de jouissance de communications téléphoniques entre Paris et Villers-sur-Mer ; je me réserve de commencer dès aujourd'hui une procédure et demander des dommages et intérêts à ce sujet, car l'Etat ne peut être au-dessus et en dehors du droit commun.

Enfin, je me plains qu'ayant une façon très simple et assez rapide, comme je le prouve plus haut, de me donner ma communication par voie détournée, les représentants de l'Administration n'aient pas cru devoir le faire.

J'adresse duplicata de cette lettre à Monsieur le Député du seizième arrondissement de Paris, à Monsieur le Député de Pont-l'Evêque, aux Chambres syndicales intéressées, ainsi qu'au Président de la Ligue des Abonnés au Téléphone.

J'adresse la même lettre à Monsieur le Directeur des Postes du département de la Seine.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

GEORGES CORLIN.



REMISES A NOS ADHÉRENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, rue Amelot, tél. 263-26. — Remise de 10 %.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55. — Remise sur les achats faits par son entremise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appareils de projections

Fescourt, constructeur, 75, rue de l'Abbé Groult, tél. 716-38. — Remise.

Appartements à louer

M^{me} Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François 1^{er} (Champs-Élysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

L'Ozonateur, désinfecteur automatique, antiseptique. — *Lampe hygiénique* (système Roubloff). — 9, rue de la Chaussée-d'Antin. — 5 %.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes : 5 %.

Grand garage de l'Etoile, 252, faubourg Saint-Honoré. — Achats, ventes, locations, réparations. Interprètes. — Prix spéciaux aux membres de l'Association.

Agence parisienne de la marque Collereau, 6, rue Poisson, tél. 553-55. — 15 % sur cycles.

Kléber-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

Garage Malakoff, 69, avenue Malakoff, tél. 675-74. — 10 % sur réparations d'automobiles.

Saint-Germain, 29, rue des Archives. Fournitures générales et pièces détachées pour tout ce qui concerne le cycle et l'automobile. Tél. 314-40. — 25 % sur catalogue de détail.

Aviculture

Grand couvoir de la Seine, 20, avenue de Courbevoie (Asnières), tél. 166. Spécialité de poussins et canetons. — Remises.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.

J. Lagny, fabricant breveté S. G. D. G., 26, avenue de Neuilly (Neuilly-Paris), tél. 552-22. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours); Bière de la « Tour Carrée »; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Blanchisserie

L. Hardol, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-s-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

Pinèdo, 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

Cafés, thés, chocolats

Caviezel, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixator », 4, rue de Mondovi, tél. 233-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Chapellerie, cannes, parapluies

Clément (Chapellerie anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Couverture, plomberie

Gruin, 40, rue de Malte, tél. 931-66. — 10 % (excepté sur les métaux).

Déménagements

L. Delagrangé, 209, rue de Crimée, tél. 413-72. — 5 %.

Mossard, 70, rue Fazilleau (Levallois-Perret), tél. 27. — 5 %.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Enfileuses de perles fines

G. Tournoud, 7, rue de la Michodière. Exécute aussi les travaux au domicile des clients sur demande; tél. 277-54. — 5 % sur tous les articles.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Huiles et graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de St-Etienne. — *P. Jourdan*, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et robinetterie

E. Poincel (L'Hygiène moderne), 20 et 27, rue de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

Location de voitures

L. Avilable, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machine à coudre

Viardot, 14, rue du Delta, tél. 426-71. Les premières marques. — 40 % sur les prix des catalogues.

Machines à écrire

H. Lhuguenot, 9, rue du Louvre, tél. 321-23. —

15 % sur les machines neuves et les appareils à reproduire l'écriture.

Péray (machines Manhattan), 1 bis, rue Bleue, tél. 308-84. 10 %.

Machines à glace

Eug. Clar, constructeur, 70, rue Saint-Lazare, tél. 134-54. — Remise spéciale.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, Ile de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

R. Besson, 66, rue Turbigo, tél. 312-84. — 10 % sur les impressions seulement.

R. Marchand, 86, rue des Martyrs, tél. 581-98. — 5 %.

Imprimerie moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Piével, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

H. Rogers (Grande pharmacie du Bois de Boulogne), 130, avenue de Neuilly (Neuilly-sur-Seine), tél. 298. — 10 %.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Cail-

lou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamp, tél. 684-51. — 7 fr. 50 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

Ch. Vaast, 22, rue de l'Odéon, tél. 810-36. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

THÉÂTRES

Théâtre Cluny, boulevard Saint-Germain, tél. 807-76. — 50 % aux fauteuils d'orchestre de première et deuxième série.

CHEMINS DE FER DE P.-L.-M.

Relations entre Paris et la Suisse par Pontarlier.

Train express de jour entre Paris, Berne et Lausanne, composé d'un restaurant, de voitures à fauteuils-lits, de 1^{re} et 2^e classes, à couloirs, avec lavabos et water-closets.

Aller. — Départ de Paris : 9 h. 10 matin. — Arrivée à Berne : 8 h. 17 soir ; à Lausanne, 7 h. 30 soir.

Retour. — Départ de Lausanne : 2 h. 18 soir ; de Berne : 1 h. 28. — Arrivée à Paris : 10 h. 25.

(N'aura lieu que jusqu'au 30 septembre.)

Train express de nuit entre Paris, Berne, Lausanne et Interlaken, composé de wagons-lits, de lits-salons et de 1^{re} et 2^e classes à couloirs avec lavabos et water-closets (voiture directe à lits-salons, 1^{re} et 2^e classe, Berne ; wagons-lits, 1^{re} et 2^e classes, Interlaken).

Aller. — Départ de Paris : 10 h. 20 soir. — Arrivée à Berne : 9 h. 35 matin ; à Lausanne : 9 heures.

Retour. — Départ de Lausanne : 10 h. 49 soir ; de Berne : 9 h. 37 soir. — Arrivée à Paris : 6 h. 45 matin.

Relations entre Paris, Londres et Genève.

Train express de nuit entre Paris et Genève, composé de wagon-lits, lits-salons, 1^{re} et 2^e classes à couloirs avec lavabos et w.-c.

Voitures directes, 1^{re} et 2^e classes, entre Calais et Genève.

Voitures directes à lits-salons, 1^{re} et 2^e classes pour Evian, voiture directe, 1^{re} classe, pour Divonne.

Dernier départ de Paris, le 4 octobre (nuit du 4 au 5).

Dernier départ de Divonne, d'Evian et Genève, le 5 octobre (nuit du 4 au 5).

A l'occasion des VACANCES DE 1906, la C^{ie} P.-L.-M. mettra en marche sur l'AUVERGNE trois nouveaux trains spéciaux à prix réduits (3^e classe seulement).

Départs de Paris les 26 juillet, 2 et 9 août, à 6 h. 10 soir.

Prix, aller et retour, de Paris :

Clermont-Ferrand, 25 fr.

Brioude, 28 fr. 50.

Neussargues, 33 fr.

Saint-Flour, 35 fr.

Ruines, 36 fr.

Saint-Chély, 38 fr. 50.

Aumont-Aubrac, 40 fr.

Franchise de 30 kilogs de bagages.

Nombre de places limité.

Les billets sont nominatifs ; ils sont délivrés au bureau de ville P.-L.-M., 64, rue Tiquetonne, jusqu'à la veille du départ de chaque train.

Les bagages sont reçus à l'enregistrement dès la veille du départ et le jour du départ jusqu'à midi au plus tard.

Le retour s'effectuera, au gré des voyageurs, jusqu'au 1^{er} novembre 1906 par tous les trains ordinaires, y compris les express, dans les mêmes conditions que les voyageurs en général.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches publiées par la Compagnie, ou s'adresser au bureau P.-L.-M. de la rue Tiquetonne.

Relations entre Paris et Vichy.

Train de luxe VICHY-EXPRESS, tri-hebdomadaire, composé de wagons-salons et d'un wagon-restaurant.

Nombre de places limité.

Aller : Paris, départ : 3 h. 58 soir ; — Vichy, arrivée : 8 h. 52 soir.

Mardi, jeudi et samedi, jusqu'au 4 septembre.

Retour : Vichy, départ : 9 h. 10 matin ; — Paris, arrivée : 2 h. 03 soir.

Lundi, mercredi et vendredi, jusqu'au 5 septembre.

Bains de mer de la Méditerranée.

Billets d'aller et retour à prix très réduits (individuels ou collectifs de famille) délivrés dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., du 15 mai au 1^{er} octobre. Validité : 35 jours, avec faculté de prolongation.

1^{re} Billets d'aller et retour individuels de bains de mer de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, délivrés pour les stations balnéaires ci-après :

Agay, Aigues-Mortes, Antibes, Bandol, Beaulieu,

Cannes, Cassis, Cette, Golfe-Juan, Vallauris, Hyères, Juan-les-Pins, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-mer, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sanary, Palavas, St-Cyr-la-Cadière, St-Raphaël, Valescure, Toulon et Villefranche-sur-mer.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : Le prix des billets est calculé d'après la distance totale, aller et retour, résultant de l'itinéraire choisi et d'après un barème faisant ressortir des réductions importantes.

2^e Billets d'aller et retour collectifs de bains de mer de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour familles, délivrés aux familles d'au moins 2 personnes voyageant ensemble pour les stations balnéaires désignées ci-dessus.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 2 billets simples au tarif général (pour la 1^{re} personne), le prix d'un billet simple pour la 2^e personne, la moitié de ce prix pour la 3^e, et chacune des suivantes.

Billets d'aller et retour de saison à prix réduits.

Berne, Interlaken, Zermatt (Mont-Rose-Gornergrat).

VALIDITÉ : 60 JOURS

De Paris à Berne ou vice-versa : 1^{re} via Dijon-les-Verrières, à l'aller et au retour ; 2^e via Dijon-les-Verrières, à l'aller, et via Delémont-Delle, Paris-Est au retour, 1^{re} classe, 100 fr. ; 2^e classe, 75 fr. ; 3^e classe, 50 fr.

De Paris à Interlaken ou vice-versa (mêmes itinéraires que pour Berne) : 1^{re} classe, 112 fr. ; 2^e classe, 83 fr. ; 3^e classe, 56 fr. Billets délivrés du 1^{er} avril au 15 octobre.

De Paris à Zermatt (sans réciprocité) via Dijon-Pontarlier-Lausanne : 1^{re} classe, 140 fr. ; 2^e classe, 108 fr. ; 3^e classe, 71 fr. Billets délivrés du 15 mai au 27 septembre.

Ces billets ne peuvent être utilisés, entre Viège et Zermatt, que jusqu'au 30 septembre (le chemin de fer de Viège à Zermatt ne fonctionnant pas après cette date).

Arrêts facultatifs sur tout le parcours. Franchise de 30 kilogs. de bagages sur le réseau P.-L.-M. Aucune franchise en Suisse.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RELATIONS RAPIDES ENTRE

Paris, Biarritz, Dax, Pau
et autres Stations Thermales du Sud-Ouest

VOITURES DIRECTES : Sleeping-car, Lits-toilette
 Compartiments-couchettes.

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi, met en marche depuis le 1^{er} juillet un nouveau train rapide quotidien, 1^{re} et 2^e classes, partant de Paris (quai d'Orsay) à 7 h. 43 soir, arrivant à Bordeaux à 3 h. 43 matin, à Biarritz à 7 h. 22, à Dax à 6 h. 15, à Pau à 7 h. 54, à Lourdes à 8 h. 58, à Bagnères-de-Bigorre à 10 h. 17.

Pour le retour, ce train part de Bagnères-de-Bigorre à 1 h. 45 soir, de Lourdes à 5 h. 5, de Pau à 5 h. 55, de Dax à 7 h. 42, de Biarritz à 6 h. 15, de Bordeaux à 10 h. 40 et arrive à Paris (quai d'Orsay) à 7 h. 24 du matin.

Traitement Spécial

DU CANCER

par le RADIUM

ET DES MALADIES CHRONIQUES PAR L'ÉLECTRICITÉ

Le Docteur CHAMOIN

Médecin Spécialiste

Directeur Fondateur de l'Institut Médical

Electrothérapie et Physiothérapie de France

de 2 h. à 6 heures et dans la matinée sur rendez-vous
 sauf Dimanches et jours fériés

84, rue Lauriston, XVI^e. Square de l'Union
 (Métrop^a Boissière, Victor Hugo)

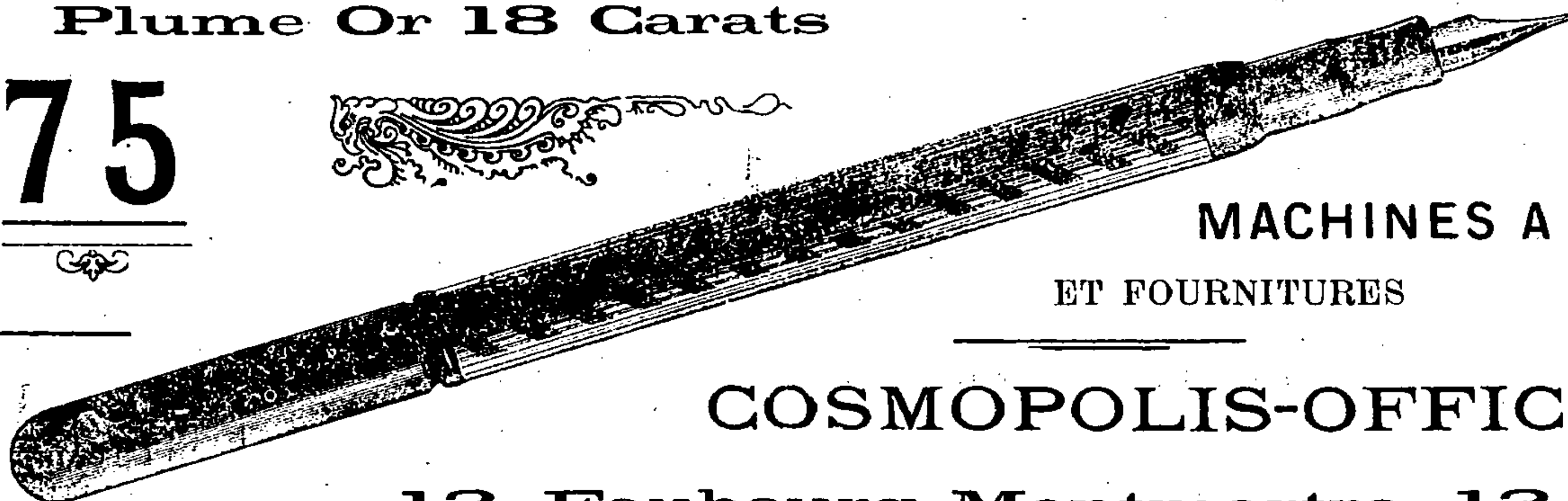
PORTE-PLUME RESERVOIR

Plume Or 18 Carats

4.75

Téléphone

242-86



MACHINES A ÉCRIRE

ET FOURNITURES

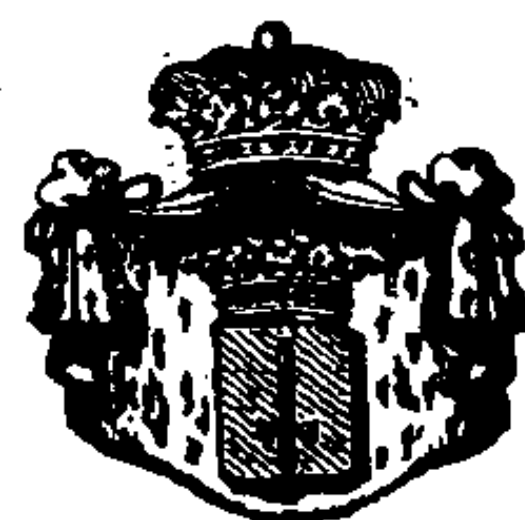
COSMOPOLIS-OFFICE

13, Faubourg Montmartre, 13, Paris

TÉLÉPHONE

116-06

MONTEBELLO



CHAMPAGNE

TÉLÉPHONE

116-06

G. LECOCQ, Agent Général, 22, rue de la Michodière, PARIS

Le Gérant, NOËL TEXIER.

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier.